
RÈGLEMENT 2017-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-05 RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT

ATTENDU QUE la municipalité a adopté un règlement 2014-05 relatif à la circulation et au stationnement;

ATTENDU QUE la mise en place d'une réduction de la limite de vitesse sur une portion de la route 257 Ouest donne lieu à une modification de ce règlement;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite préciser des dispositions concernant le stationnement en période hivernale;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Luc Saint-Laurent lors de la séance du 5 juin 2017;

ATTENDU QU'un projet du présent règlement a été présenté par les membres du conseil lors de la séance du 3 juillet 2017;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard deux (2) jours ouvrables avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST DÉCRÉTÉ CE QUI SUIT :

Le Règlement 2014-05 relatif à la circulation et au stationnement est modifié comme suit :

Article 1.

L'article 19 – Stationnement interdit est modifié en ajoutant les points suivant à la suite de l'alinéa 12:

13. Sur le côté pair de la chaussée pour la portion de la route 257 Ouest où la vitesse est réduite à 50 km/h;
14. Entre le 15 novembre et le 15 avril pour la portion de la route 257 Ouest où la vitesse est réduite à 50 km/h.

Article 2

L'article 25– Travaux de voirie et enlèvement de la neige est modifié en remplaçant l'alinéa 1 comme suit :

Sauf dans les endroits prévus à cette fin, il est défendu à tout conducteur de stationner un véhicule :

1. À un endroit où il pourrait gêner l'enlèvement de la neige, le déneigement ou le déglçage des rues.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Serge Bernier
Maire suppléant

Marie-Pier Dupuis
Directrice Générale et
Secrétaire-trésorière

Avis de motion 5 juin 2017
Projet : 3 juillet 2017
Adoption : 7 août 2017
Entrée en vigueur : 7 août 2017
Publication..... 8 août 2017

